



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 12 avril 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 607-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C-05 AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES À LA ROUTE 117

Le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 20 mai 2022. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 30 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint